

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2021 à 13H****Date de la convocation : 15 décembre 2021**

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 22 décembre 2021 à 13h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

13

Membres du Bureau représentés :

7

Total votants :

20

**Membres du Bureau présents :**

Tony BERNARD, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ, Serge THEALLIER, Martine MUNOZ.

**Membres ayant donné pouvoir :**

Stéphane RODIER à Martine MUNOZ  
Rachel BOURNIER à Sophie DELAIGUE  
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER  
Jean-Éric GARRET à Thomas BARNERIAS  
Christiane SAMSON à Philippe CAYRE  
Didier ROMEUF à Bernard VIGNAUD  
Patrick SAUZEDDE à Thomas BARNERIAS  
Claude GOUILLON-CHENOT à Sophie DELAIGUE

**Membres du Bureau excusés :**

Olivier CHAMBON, Philippe BLANCHOZ, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Sylvain HERMAN.

**Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS****GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) GAÏA***Rapporteur : Tony BERNARD, Président*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

**Vu** l'article 2298 du Code Civil.

**AR Prefecture**

063-200070712-20211222-DBC20211222\_02-DE

Reçu le 31/12/2021

Publié le 31/12/2021

**Considérant** que dans le cadre de ses activités, la SPL GAÏA fait l'acquisition de terrains et de bâtiments agricoles à Courpière, qu'elle mettra en location à l'EBE « la ferme de Lucien » qui en assurera l'exploitation ;

**Considérant** que la SPL a recours auprès de la Banque Postale à un emprunt de 250 000 euros.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la garantie d'emprunt à hauteur de 250 000 euros souscrit par la SPL GAÏA (taux fixe de 1,21 % pour une durée de remboursement de 17 ans) ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 20

Membres présents : 13

Membres représentés : 7

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20

Pour : 20

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

